

Descriptif du programme de rachat d'actions

2019-2020

Malakoff, le 1 octobre 2019 - THERACLION (ISIN : FR0010120402 ; Mnémo : ALTHE, éligible PEA-PME), société innovante spécialisée dans le développement d'équipements médicaux de traitement par échothérapie notamment pour les varices, publie le descriptif du programme de rachat d'actions par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019.

Conformément aux articles 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par Theraclion.

Répartition par objectifs de capital détenus arrêtée à la date du 31 mars 2019 : au 31 mars 2019, le nombre de titres détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 38 317 représentant 0,2 % du capital de la société. Les titres sont tous affectés à l'animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Pourcentage de rachat maximum autorisé : l'Assemblée Générale du 19 avril 2019 a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions soit 10 % du capital (1.463.752 actions sur la base de 14.637.525 actions), le cas échéant ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social. Lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 38 317 (soit 0,2 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 14 599 208 actions (soit 9,8 % du capital sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus).

Les objectifs poursuivis par Theraclion sont :

- de favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ;

- d'attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- de remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 avril 2019 dans sa vingt-neuvième résolution à caractère extraordinaire ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

Modalités de rachats : l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au conseil d'administration, à l'exception de la période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais et commissions) : 3 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 4 391 256 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation ce montant théorique maximum sera, le cas échéant, ajusté par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la publication de l'avis de réunion de la présente assemblée.

Durée du programme de rachat : 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale du 19 avril 2019 soit le 17 octobre 2020.

À propos de Theraclion

Theraclion développe une solution innovante d'échothérapie de haute technologie utilisant des ultrasons thérapeutiques pour le traitement des varices, SONOVEIN®. La solution, qui a obtenu le marquage CE en avril 2019, s'appuie sur la forte expertise développée par Theraclion en échothérapie pour les traitements de l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens avec sa solution Echopulse®. La technologie d'Echopulse est adaptée sur SONOVEIN® en vue de fournir la seule thérapie d'ablation non invasive des varices, permettant désormais un traitement sans cathéter, injection chimique ou incision. Une salle d'opération n'est pas nécessaire. La pathologie veineuse est fortement répandue dans le monde et génère environ 5 millions de procédures de traitement par an, selon *Millenium research Varicose Vein Device Market Study 2015*. Les solutions



technologiques de Theraclion reposent sur un outil d'imagerie médicale par ultrasons, de haute technologie, précis, facile d'utilisation et de manipulation pour les praticiens.

Localisée à Malakoff, près de Paris, Theraclion rassemble une équipe de 25 personnes dont plus de la moitié sont dédiées à la R&D et aux essais cliniques.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de Theraclion : www.theraclion.com et sur le site dédié aux patients : www.echotherapie.fr

Theraclion est coté sur Euronext Growth Paris
Éligible au dispositif PEA-PME



ALTHE
EURONEXT
GROWTH

Mnémonique : ALTHE – Code ISIN : FR0010120402
LEI: 9695007X7HA7A1GCYD29

Contacts Theraclion

David Caumartin
Directeur Général
Tél : + 33 (0)1 55 48 90 70
david.caumartin@theraclion.com

Anja Kleber
VP Marketing, Market Access & Sales Francophonie
Tél : + 33 (0)1 55 48 90 70
anja.kleber@theraclion.com